



La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec :

résumés d'articles scientifiques



Le rôle du dentiste dans le repérage de la maltraitance envers les aînés.

Référence

Wiseman, M. (2008). Le rôle du dentiste dans le repérage de la maltraitance envers les aînés. *Journal Canadian Dental Association*, 74(8), 715-720.

Type de texte

Format : Article scientifique

Contenu : Adaptation d'un modèle

Thèmes abordés

Définition, ampleur du phénomène, formes de maltraitance à domicile, facteurs de risque, facteurs de vulnérabilité, profil de la personne maltraitée, auteurs de la maltraitance, conséquences, freins à la dénonciation, lois, dépistage, intervention

But ou question de recherche

Cet article présente une revue de la problématique de la maltraitance envers les personnes aînées, ainsi qu'une adaptation pour les dentistes d'un modèle visant à faciliter le dépistage des cas de maltraitance par les médecins.

Problématique

Avec le vieillissement de la population, la baisse de l'édentement, la hausse des revenus disponibles et une meilleure conscience de l'importance des soins buccaux, le nombre de personnes aînées qui auront recours à des soins dentaires augmentera au cours des prochaines années. Les actes de maltraitance envers les aînés seront également plus fréquents en raison de l'augmentation du nombre de personnes aînées.

Méthodologie

L'auteur a adapté à la réalité des dentistes le modèle de Bomba (2006) visant à outiller les médecins au dépistage de la maltraitance chez les personnes aînées. Aucune section de méthodologie n'est cependant présentée dans cet article.

Résultats

Bien que la fréquence de la maltraitance envers les personnes âgées soit difficile à évaluer, car plusieurs gardent le silence, des études ont révélé qu'entre 2 % à 10 % des âgés vivaient ce type de problématique. La maltraitance se manifeste sous différentes formes : physique, émotionnelle, sexuelle, financière ou négligence. Les dentistes peuvent évaluer leurs patients en observant leur démarche, leur apparence, leurs habiletés de communication, ainsi qu'en examinant la région de la tête et du cou. En approchant la personne âgée avec compassion et empathie, le dentiste pourra être en mesure d'identifier s'il y a présence de maltraitance ou non. Il devra toutefois se servir de ses connaissances pour distinguer les signes de maltraitance d'une fragilité normale des tissus due au vieillissement. S'il a des soupçons, le dentiste devra d'abord avoir une discussion privée avec la personne âgée, puis rencontrer les prestataires de soins. Si nécessaire, le dentiste pourra ensuite orienter le patient vers les services sociaux. Il devra avertir les autorités si la vie de ce dernier est menacée. Bien qu'aucune loi ne traite spécifiquement de la maltraitance envers les personnes âgées au Québec, le Code criminel canadien offre une protection contre la fraude et les agressions.

Discussion

La discussion est intégrée aux résultats présentés ci-haut.

Conclusion

En conclusion, la maltraitance envers les personnes âgées est un phénomène de plus en plus fréquent avec le vieillissement de la population et le dépistage est essentiel pour protéger les personnes âgées. Les dentistes sont bien placés pour détecter et signaler des cas de maltraitance, car ils voient leurs patients généralement deux fois par année et peuvent facilement examiner la région de la tête et du cou.

Pistes pour la pratique ou la recherche

L'auteur soutient que les dentistes devraient se servir du modèle proposé afin de jouer un rôle actif dans la protection des personnes âgées contre la maltraitance.

Date de réalisation de la fiche :

22 mai 2014

